

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 20397

Numéro SIREN : 803 935 840

Nom ou dénomination : CHEVAL BLANC PATRIMOINE

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2020 sous le numéro de dépôt 35855

CHEVAL BLANC PATRIMOINE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL SOCIAL DE 125.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 9, AVENUE BUGEAUD – 75116 PARIS
803 935 840 R.C.S. PARIS

ACTE UNANIME DES ASSOCIES

EXTRAIT

LES SOUSSIGNES :

(...)

Ci-après désignés ensemble les « **Associés** »,

EN PRESENCE DE :

La société CHEVAL BLANC PATRIMOINE, société par actions simplifiée au capital social de 100.000 euros, dont le siège social est sis 9, avenue Bugeaud — 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 803 935 840, représentée par Monsieur Joachim SAVIGNY, dûment habilité aux fins des présentes en sa qualité de Président,

Ci-après désignée la « **Société** »,


UNE COPIE DU PRESENT ACTE AYANT ETE ADRESSEE A :

La société AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital social de 525.000 euros, dont le siège social est sis 47, boulevard Paul Peytral – 13006 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro unique 504 066 077, agissant en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société, prise en la personne de Madame Delphine LETAYF, dûment habilitée en sa qualité de Gérante,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

- A. Les Associés sont les seuls associés de la Société et détiennent ensemble l'intégralité des actions de la Société.
- B. (...)
- C. (...)
- D. Conformément à l'article 25 des Statuts de la Société, les Associés sont seuls compétents pour décider de la modification du capital social de la Société et modifier corrélativement les Statuts.
- E. Conformément à l'article 26.3 des Statuts de la Société, les décisions collectives peuvent résulter d'un acte unanime des Associés.

Paraphe

DS


CHEVAL BLANC PATRIMOINE SAS
*Acte unanime des Associés - **EXTRAIT***

1/3

CHEVAL BLANC PATRIMOINE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL SOCIAL DE 125.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 9, AVENUE BUGEAUD – 75116 PARIS
803 935 840 R.C.S. PARIS

ONT ADOPTE LES DECISIONS SUIVANTES :

Décision n°1 Réduction du capital social de la Société non motivée par des pertes par voie d'annulation d'actions de la Société

Les Associés,

connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes,

(...)

décident, sous réserve du respect des droits des tiers, de réduire le capital social de la Société d'une somme de vingt-cinq mille euros (25.000 €) pour le ramener de la somme de cent-vingt-cinq mille euros (125.000 €) à la somme de cent mille euros (100.000 €) par voie d'annulation de vingt-cinq mille (25.000) actions ordinaires appartenant à la Société d'une valeur nominale de Un (1) Euro chacune, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers de la Société pendant la période prévue à l'article L. 225-205 du Code de commerce ou, en cas d'opposition, du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce compétent.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés

Décision n°2 Pouvoirs au Président pour la constatation de la réalisation de la condition suspensive et la réalisation de la réduction de capital social

Les Associés décident de conférer tous pouvoirs au Président à l'effet de constater, le cas échéant, (i) la réalisation de la condition suspensive dont est assortie la décision de réduction du capital objet de la première décision, ainsi que (ii) la réalisation définitive de celle-ci.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés

Décision n°3 Pouvoirs au Président pour la réalisation de la réduction de capital social

Les Associés confèrent tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder, dans les conditions définies aux décisions qui précèdent, à la réduction de capital qui en découle et de modifier en conséquence les statuts de la société.

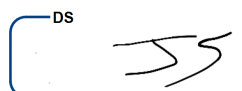
Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés

Décision n°4 Pouvoirs pour les formalités

Les Associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés

Paraphe

 DS


CHEVAL BLANC PATRIMOINE SAS
Acte unanime des Associés - **EXTRAIT**

2/3

CHEVAL BLANC PATRIMOINE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL SOCIAL DE 125.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 9, AVENUE BUGEAUD – 75116 PARIS
803 935 840 R.C.S. PARIS

Le présent extrait est constitué de quatre (4) décisions, rédigées sur trois (3) pages, et a été signé à Paris, le 31 mars 2020, en six (6) exemplaires originaux.

Le Président
Monsieur Joachim SAVIGNY

DocuSigned by:

A201441510E540A...